

Compte rendu du conseil municipal
du jeudi 4 avril 2024

Le Conseil Municipal de la Commune de COLIGNY s'est réuni, le jeudi quatre avril deux mil vingt-quatre à vingt heures à la mairie de Coligny sous la présidence de Monsieur Bruno RAFFIN, Maire.

Date de convocation : 25 mars 2024.

Etaient présents : Mmes Marie-Pierre Lahaye, Fabienne Subtil, Laurence Poncin Ms Bruno Raffin, Bernard Piroux, Frédéric Bonnet, Bernard Emeraud, Christophe Lefèvre, et Guy Cuminet.

Etait excusée : Mme Agnès Poncet qui a donné pouvoir à M Bernard Piroux

Secrétaire de Séance : Mme Fabienne Subtil

Le compte rendu du conseil municipal du 22 février 2024 est validé à l'unanimité.

Budget local commercial

Compte administratif 2023

INVESTISSEMENT		2023	
DEPENSES		Budget primitif	réalisé
compte 001	Solde d'exécution d'investisst reporté	13 692,25 €	- €
1641	capital des emprunts	5 806,28 €	5 799,00 €
TOTAL DEPENSES		19 498,53 €	5 799,00 €
RECETTES			
compte 021	virement de la section de fonctionnem	16 791,26 €	
1068	affectation de résultat	2 707,27 €	2 707,27 €
TOTAL RECETTES		19 498,53 €	2 707,27 €
			- 3 091,73 €
FONCTIONNEMENT		2023	
DEPENSES		Budget primitif	réalisé
60632	fourniture de petit équipement	997,89 €	
615228	entretien bâtiment	1 000,00 €	
6161	assurance	200,00 €	
compte 023	virement à la section d'investissement	16 791,26 €	
65888	autres charges diverses de gestion coura	3,00 €	
66111	intérêts des emprunts	617,86 €	617,86 €
TOTAL DEPENSES		19 610,01 €	617,86 €
RECETTES			
74741	participation commune	8 834,59 €	- €
752	loyer	10 774,92 €	10 774,92 €
75888	autres prod. Div. Gest. Courante	0,50 €	- €
TOTAL RECETTES		19 610,01 €	10 774,92 €
			10 157,06 €

Le compte administratif 2023 est voté à l'unanimité.

Compte de gestion 2023

Le compte de gestion établi par le SGC est approuvé à l'unanimité..

Affectation de résultats

	résultat CA 2022	Virement section fonctionnement	résultat 2023	restes à réaliser	chiffres à prendre en compte
investissement	- 13 692,25 €		- 3 091,73 €	- €	- 16 783,98 €
fonctionnement			10 157,06 €	- €	10 157,06 €
EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023					- 6 626,92 €
Affectation obligatoire (compte 1068)					10 157,06 €
report en investissement (compte 001)					- 16 783,98 €

Le conseil municipal vote à l'unanimité cette affectation de résultat.

Budget primitif 1

INVESTISSEMENT		2024
DEPENSES		
compte 001	Solde d'exécution d'investisst reporté	16 783,98 €
1641	capital des emprunts	5 011,81 €
TOTAL DEPENSES		21 795,79 €
RECETTES		
compte 021	virement de la section de fonctionnem	11 638,73 €
1068	affectation de résultat	10 157,06 €
TOTAL RECETTES		21 795,79 €

FONCTIONNEMENT		2024
DEPENSES		
60632	fourniture de petit équipement	1 000,00 €
615228	entretien bâtiment	371,08 €
6161	assurance	200,00 €
compte 023	virement à la section d'investissement	11 638,73 €
65888	autres charges diverses de gestion coura	10,00 €
66111	intérêts des emprunts	488,79 €
TOTAL DEPENSES		13 708,60 €
RECETTES		
74741	participation commune	2 926,68 €
752	loyer	10 774,92 €
75888	autres prod. Div. Gest. Courante	7,00 €
TOTAL RECETTES		13 708,60 €

La section de fonctionnement s'équilibre à 13 708.60 € et la section d'investissement à 21 795.79 €.

Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2024 du local commercial.

Arrivée de M. Eric Bernadac.

Budget communal

Compte administratif 2023

Fonctionnement :

Dépenses

Totaux : 1 668 033.13 € de crédits prévus. 1 519 902.42 € de réalisé

Recettes

Totaux : 1 668 033.13 € de crédits prévus. 1 486 235.88 € de réalisé

Investissement :

Dépenses

Totaux : 372 929.03 € de crédits prévus. 285 565.97 € de réalisé.

Recettes

Totaux : 372 929.03 € de crédits prévus. 204 858.96 € de réalisé.

Le compte administratif 2023 du budget communal est voté à l'unanimité.

Affectation de résultats

	résultat CA 2022	Virement section fonctionnement	résultat 2023	restes à réaliser	chiffres à prendre en compte
investissement	104 903,45 €		24 196,44 €		24 196,44 €
fonctionnement	315 124,10 €		- 48 105,80 €		267 018,30 €
EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023					291 214,74 €
Affectation obligatoire (compte 1068)					- €
report en investissement (compte 001)					24 196,44 €
affectation à l'excédent reporté en fonctionnement (compte 002)					267 018,30 €

La section de fonctionnement présente un déficit de 48 105.80 €.

La section d'investissement présente un excédent cumulé de 24 196.44 €

Il est voté à l'unanimité l'affectation suivante en :

- fonctionnement : 267 018.30 € (compte 002)
- investissement : 24 196.44 € (compte 001)

Le conseil municipal confirmera son accord pour cette affectation de résultat.

Arrivée de M. Jérôme Moulon.

Subventions / participations / cotisations suivantes

Le conseil municipal vote à l'unanimité les subventions / participations / cotisations suivantes :

cotisations			
SIVOS			
Administratif	5,50 €	54	297,00 €
Sorties pédagogiques	20,00 €	54	1 080,00 €
Collège	180,00 €	54	9 720,00 €
total sivos			11 097,00 €
AMF			555,79 €
CNAS			4 500,00 €
Communes forestières			257,00 €
TOTAL			16 409,79 €
dépenses obligatoires			
syndicat intercommunal d'énergie ECP			35 000,00 €
TOTAL			35 000,00 €

subventions		votées
Adapa		100,00 €
ADMR		100,00 €
Alfa3		48 548,00 €
Amis Solhan		160,00 €
isp		350,00 €
Chasse		160,00 €
amicale des pompiers		1 000,00 €
croix rouge		150,00 €
coopérative scolaire		3 500,00 €
TOTAL		54 068,00 €
dépenses obligatoires		
Frais participation frais pour collège/rest. Scolaire		10 000,00 €
TOTAL		10 000,00 €

Tarifs restaurant scolaire

Les tarifs du restaurant scolaire 2023/2024 sont les suivants :

Occasionnels et personnel - apprentis	4.45 €
Enseignants et intervenants extérieurs	5.40 €
Halte - garderie	2.51 €
Forfait mensuel	53.00 €

Compte tenu de la forte augmentation des matières premières et du coût de l'énergie, le Maire propose une augmentation de 10%.

Occasionnels et personnel - apprentis	4.90€
Enseignants et intervenants extérieurs	5.94 €
Halte - garderie	2.76 €
Forfait mensuel	58.00 €

Le conseil municipal vote à l'unanimité ces nouveaux tarifs, d'autant plus qu'après renseignements pris auprès des autres collectivités voisines et des représentants des parents de l'école, les tarifs de Coligny seront toujours inférieurs à ceux pratiqués aux alentours.

Taux d'imposition 2024

Monsieur le Maire :

- rappelle à l'assemblée les taux appliqués en 2023 en ce qui concerne la fiscalité locale :
 - Taxe foncière sur le bâti : 29.12 % :
 - Taxe foncière sur le non bâti : 37.88 %
 - Taxe d'habitation résidences secondaires : 15.09 %
- indique que la taxe d'habitation est renommée « taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale » et que son taux doit être voté annuellement.
- présente l'état de notification des produits prévisionnels attendus pour un montant de 453 814 €, des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024
- propose à l'assemblée de ne pas modifier les taux des taxes pour 2024,

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE à l'unanimité de ne pas modifier les taux pour 2024,
- FIXE les taux d'imposition communaux des taxes locales suivants pour 2024 :
 - Taxe foncière sur le bâti : 29.12 %
 - Taxe foncière sur le non bâti : 37.88 %
 - Taxe d'habitation : 15.09 %.

Budget primitif

FONCTIONNEMENT		2024
DEPENSES		
total charges à caractère général		551 194,00 €
total charges de personnel		637 910,00 €
total atténuation de produits		55 868,00 €
total dépenses imprévues		
total virement investissement		229 944,78 €
total opérations d'ordre		568,00 €
total autres charges gestion courante		161 285,46 €
total charges financières		12 911,64 €
total charges exceptionnelles		1 000,00 €
TOTAL DEPENSES		1 650 681,88 €
RECETTES		
excédent antérieur reporté		267 018,30 €
atténuations de charges		2 000,00 €
Opération d'ordre entre sections		
produits des services		304 855,50 €
impôts et taxes		99 820,33 €
Fiscalité locale		503 982,00 €
dotations et participations		410 558,69 €
autres produits de gestion courante		59 600,00 €
produits exceptionnels		2 000,00 €
Reprises sur amortissement		847,06 €
TOTAL RECETTES		1 650 681,88 €

Commune de Coligny Budget d'investissement 2024			
Dépenses		Recettes	
Remb. du capital des emprunts	78 588,76 €	Virement du fonctionnement	229 944,78 €
		excédent d'investissement 2023	24 196,44 €
	total		total
cour école	9 950,00 €	Taxe d'aménagement	26 032,00 €
éclairage batiments leds	12 422,00 €	subvention département économie d'énergie	2 250,00 €
caniveau RD 1083	5 776,00 €	reliquat vente Poncet Emmanuel + rbt achat Clair Guy	2 208,00 €
gymnase	281 334,66 €		
Passage en leds grande rue	16 800,00 €		
Programmation chauffage salle des fêtes	2 518,80 €		
PLU	25 000,00 €		
		ALLOCATION GBA VOIRIE	103 191,00 €
		AMORTISSEMENT	568,00 €
		FCTVA	44 000,00 €
TOTAL	432 390,22 €	TOTAL	432 390,22 €

Après discussion concernant le projet du gymnase, et que M. le Maire ait expliqué que si toutes les subventions n'étaient pas obtenues, le projet tel qu'il est envisagé sera revu afin de ne pas mettre en péril financier la commune. Il s'engage également de présenter au conseil l'APS dès que celui-ci sera rédigé, afin que les demandes de subventions soient déposées officiellement mi-juin.

Le budget primitif équilibré à 1 650 681.88 € en fonctionnement et 432 390.22 € en investissement est voté par 10 voix pour et 2 abstentions.

Date des prochains conseil municipaux

- jeudi 30 mai 2024
- jeudi 27 juin 2024

Motion EHPAD de Foissiat

Monsieur le Maire présente à l'assemblée :

- l'inquiétude au projet de fermeture de l'annexe de l'EHPAD située à Foissiat, principalement pour des raisons de sécurité et concernant 36 lits,
- le fait que cet établissement se situe sur notre territoire. Un service de proximité apprécié par les résidents et leurs proches. Un redéploiement de cette structure dans un périmètre élargi au département irait à l'encontre du bien vieillir dans son milieu et tout particulièrement dans une commune rurale. La suppression de 36 lits dans le secteur de Montrevel accentuerait le déficit de place en EHPAD.

- propose au conseil municipal une motion de soutien aux Maires de Foissiat et de Montrevel-en-Bresse et à leurs conseils municipaux,

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VALIDE et APPORTE son soutien aux Maires de Foissiat et de Montrevel-en-Bresse et leurs conseils municipaux contre le projet de fermeture de l'annexe de l'EHPAD de Foissiat, **APPORTE** le soutien pour répondre au besoin des familles bressanes, y compris les plus modestes, et que les 164 places de l'EHPAD de Montrevel/Foissiat soient maintenues, **PROPOSE** que la mise en conformité réglementaire du site de Foissiat de l'EHPAD de Montrevel Foissiat soit réalisée et que le site de Foissiat soit maintenu, en proximité des familles, des médecins-traitants et des personnels y travaillant.

La séance est levée à vingt et une heure quarante-minutes.

Le Maire

Bruno RAFFIN